

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 7 mars 2024</b> Par suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi <b>7 mars 2024</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 <b>Délibération n° 16_2024</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE, Rémi BESSERER Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Sébastien REY-GORREZ), Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

**Objet : SERVICE JEUNESSE MJC DU VUACHE : PROJET DE CONVENTION**

Suite à la rencontre avec les jeunes de 12-15 ans et la MJC du Vuache pour présenter le projet de création d'un service jeunesse pour les communes de Jonzier, Savigny et Minzier, Monsieur le Maire présente la convention proposée par la MJC du Vuache. Il rappelle que la contribution de la commune sera basée sur le financement du personnel rattaché à ce service et les frais de décoration et mise en valeur du local. Les frais de fonctionnement du local seront répartis à parts égales entre les 3 communes partenaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

